

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

1. Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre V, intitulé RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE – VOLET SANTÉ, SÉCURITÉ ET STABILISATION, du *Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec, R.R.V.Q. chapitre P-10*;

2. Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre VI, intitulé RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE – VOLET REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS ET STABILISATION, du *Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec, R.R.V.Q. chapitre P-10*;

3. L'estimation du coût de la dépense décrite aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 1 400 000 \$.

TOTAL : 1 400 000 \$

Annexe préparée le 7 janvier 2015 par :

Frédéric Brie
Service de l'aménagement
et du développement urbain